



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101172

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2024

ÉDITÉ LE 07/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/03/2003
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 09/12/2014
100 000

Raison sociale : LPL HABITAT

11 BIS HAMEAU DE WULT
59990 MARESCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 445407786

Téléphone : 09 83 27 28 07
Portable :

Fax :

Siret : 445 407 786 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0045426/G

Site Internet : www.lpl-habitat.fr

E-mail : secretariat@lpl-habitat.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021461641604

Responsabilité légale :

WATTIEZ THIBAUT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021461641604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Chauffagiste, Électricien, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	09/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.